

MINISTERE  
de l'EDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-  
tion des monuments naturels et des sites de carac-  
tère artistique, historique, scientifique, légén-  
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et  
paysages de l'Aude dans sa séance du 27 novembre 1944.

~~Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du  
11 juillet 1942;~~

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques de  
l'Aude, à Canet d'Aude la promenade des platanes propriété communale

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune  
de CANET d'Aude

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 22 JANVIER 1947  
par délégation

Le Directeur Général de l'Architecture  
Signé: R. DANIS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
**DES IMMEUBLES PROTÉGÉS**  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

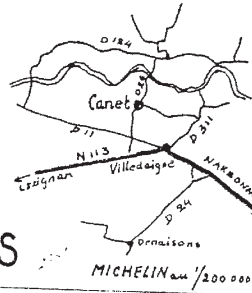
Canet. —

— Promenade des Platanes (S. Ins. : 22 janvier 1947).

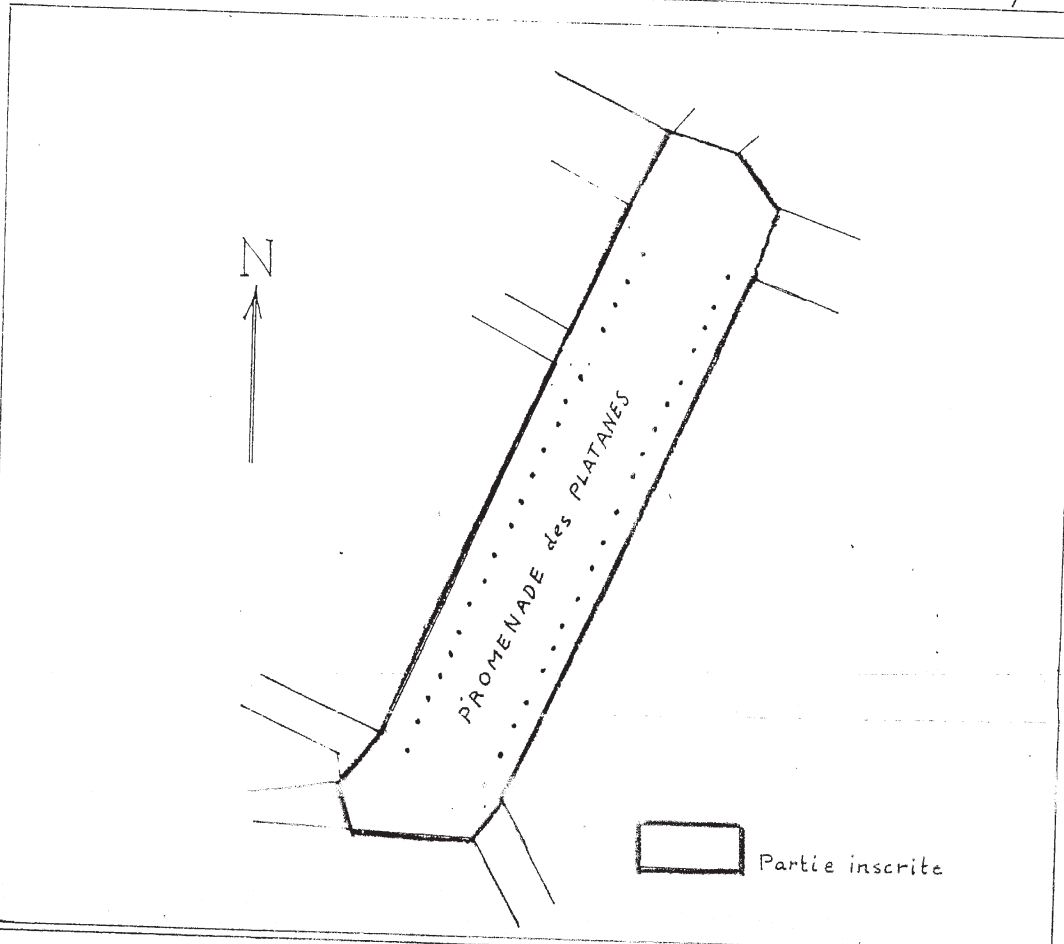
DIRECTION DE L'  
ARCHITECTURE

SITES

AUDE  
**CANET**  
CANTON : NARBONNE  
ARRONDI : NARBONNE



## PROMENADE DES PLATANES



Est inscrite sur l'Inventaire des Sites pittoresques de  
l'Aude, à CANET d'AUDE, la promenade des platanes, propriété  
communale.

Arrêté du 22 Janvier 1947.



S.I  
Patael, Eglise + Tour



**CANET** (Aude)  
Section Adite du Village  
1<sup>re</sup> Feuille

S.I Promenade des  
Platonnes